

21e parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à protéger notre planète contre le réchauffement climatique en limitant le rejet des gaz à effet de serre.

Présentée par :

BLONDEAU Océane, DEBIAS Lucas, FOUTREL Maïlys, LEFEVRE Antonin, MALTIER Mathias, MOUCHEL Loïs, TRAVANI Louna,

BONDIS Cloé, BRAGEUL Rafael, DE CECCO Tina, DOS SANTOS Lukas, DOUARE—BLANCHARD Ethan, FOUQUET Rudy, FRESNEL—MILLOT Matthéo, HAYS Maxime, HELLEUX Baptiste, MAREZ Lucie, OUDET Nathan, TAVERNIER Alexandre, VISAGE Tom, ZAHRI Djalil.

Elèves de la classe des CM1/CM2 de l'école d'Irai (Académie de CAEN)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A Paris, du 30 novembre au 11 décembre 2015 a eu lieu la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21). Une importante discussion entre tous les pays présents a été engagée afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Notre premier ministre a déclaré la lutte contre le réchauffement climatique, « grande cause nationale » en 2015. Il est important que chacun prenne conscience qu'il faut agir ensemble contre le dérèglement climatique.

Les activités de l'homme sont les principales causes de ce réchauffement : les usines, les transports, l'agriculture... Il faut donc trouver des solutions pour en limiter les effets. Réduire l'impact de notre consommation sur l'environnement en fait partie.

Dans notre école, nous nous sommes rendu compte que beaucoup de déchets partaient dans les ordures ménagères alors qu'il y avait possibilité de leur donner une seconde vie. Il suffisait de changer nos habitudes :

- Plus de bouteille d'eau mais l'eau du robinet,
- Tout le papier dans un grand carton ; l'ensemble est ensuite déposé dans les containers.
- Les bidons de peinture vides sont amenés à la déchetterie
- Les déchets alimentaires ne sont plus jetés mais déposés dans un composteur ; celui-ci est situé dans le jardin de l'école et le compost obtenu est remis dans le potager de l'école. En six mois, 100 kg de déchets alimentaires ont été déposés.
- Une collecte de cartouches d'encre et une collecte de piles usagées sont mises en place au sein de l'école

L'école s'est donc mise au tri sélectif. Tous les acteurs de l'école participent (élèves, enseignants, personnels de l'école, parents d'élèves).

En recyclant, on évite de puiser dans les ressources naturelles de la Terre, on limite les pollutions et on utilise moins d'énergie. Une bonne manière de préserver notre environnement et de lutter contre le réchauffement climatique !

Mesdames, Messieurs, l'avenir de notre planète est en jeu. Il faut absolument prévenir les dangers du réchauffement climatique. Une bonne gestion des déchets par tous les citoyens français peut y contribuer. Agissons fermement ensemble et pensons aux générations à venir.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Chaque établissement scolaire devra être muni d'un composteur afin de limiter les déchets alimentaires. Une formation sur la gestion des déchets pourra leur être proposée.

Article 2

La petite et la grande distribution devront proposer la vente de produits « en vrac ». Les commerçants mettront à disposition des clients des emballages recyclables.

Article 3

Chaque foyer devra payer le ramassage de ses ordures ménagères selon leur poids.